



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39726

Texte de la question

M Jean-Hugues Colonna demande à M le ministre de l'éducation nationale les raisons qui ont conduit le ministère à ne pas prendre en compte, à partir du 1er septembre 1987, la situation acquise, antérieurement à cette date, par les maîtres auxiliaires titularisés dans le cadre des professeurs adjoints d'EPS et, par voie de conséquence, dans celui des charges d'enseignement d'EPS. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, afin d'assurer la continuité de l'application des textes réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Colonna Jean-Hugues](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39726

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815